

20250224 Lyon Capitale

<https://www.lyoncapitale.fr/actualite/la-prefecture-du-rhone-dement-l-annulation-de-3-200-demandes-de-titres-de-sejour>

Actualité



La Préfecture du Rhône @WilliamPham

La préfecture du Rhône dément l'annulation de 3 200 demandes de titres de séjour

- 24 février 2025 À 16:24 - Mis à jour À 18:07
- par Nathan Bigué
- [1 Commentaire](#)

Les 3 200 titres de séjour reportés par la préfecture du Rhône s'expliquent par la mise en œuvre d'un nouveau processus, selon cette dernière.

Vendredi 21 février, [le collectif de soutien aux migrants du Rhône appellait à la mobilisation devant la préfecture du Rhône](#), dans le 3e arrondissement de Lyon. Dans un communiqué, le collectif et de nombreux co-signataires dénonçaient l'annulation par la préfecture de 3 200 demandes de rendez-vous pour l'obtention de titres de séjour.

Annulations démenties par la préfecture que Lyon Capitale a joint lundi 24 février. "Les personnes ont reçu un message leur demandant de redéposer leur dossier dans le cadre de la mise en œuvre d'un processus d'instruction plus rapide et efficace prenant en compte les dates d'échéance des titres", indiquent à Lyon Capitale les services préfectoraux. Et d'ajouter qu'en aucun cas ces 3 200 rendez-vous ou dossiers n'ont été annulés.

La préfecture leur a demandé d'envoyer leur dossier, plus étoffé, comme l'exige la nouvelle procédure. D'ailleurs, vendredi dernier, "95 % des 3 200 concernés avaient déjà redéposés leurs dossiers".

"Éviter les erreurs ou dossiers incomplets"

Ce nouveau processus d'instruction en ligne, évoqué par les services de la préfecture, a pour objectif de réduire le temps de traitement des dossiers. L'idée est ainsi de "*de demander tout de suite plus de documents pour éviter les erreurs ou dossiers incomplets et réduire les allers-retours avec l'administration*", indique la préfecture.

Le délai avant le traitement du dossier est aujourd'hui de 15 jours. Avec ce processus, dès la mi-mars, ce délai devrait prendre fin et les services pourront travailler à flux continu. Pour les renouvellements plus précisément, la préfecture ajoute : "*On se basera sur la date d'échéance des titres de séjour en cours pour envoyer le nouveau à temps*".

Lire aussi : [S'il ne fallait retenir qu'un seul chiffre à Lyon](#)